

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2024

Convoqué le : 12 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 24 juin 2024

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, M. COURSEAUX, Mmes LEROY, MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, NOURICHARD, FOUACHE, Mme COUTANCE, M. BOUTIN.

Etaient excusés : M. COLLETTE (pouvoir donné à M. COURSEAUX), Mme VAL (pouvoir donné à Mme BEAUJOUAN), M. COMBE (pouvoir donné à Mme MAILLARD), M. HELLO (pouvoir donné à Mme ROUX), M. DACHER (pouvoir donné à Mme STIL), M. BERTRAND (pouvoir donné à M. BESSEC), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), M. LECLERCQ (pouvoir donné à M. BOUTIN), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE), formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

Objet : **Délibération n°34/2024** : Affectation définitive des résultats – Exercice 2023 – Budget Ville

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°16/2024 du 20 février 2024, le Conseil Municipal a procédé à une reprise anticipée des résultats du budget principal de la Ville dans son budget primitif 2024

Après l'approbation du compte administratif 2023, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux résultats du Compte de Gestion du Comptable Public.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2023 du budget de la Ville comme suit :

(A noter que les affectations sont inchangées par rapport à la reprise anticipée)

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	561 347.20 €
RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTÉS (Ligne 002 du BP 2023)	3 081 195.42 €
RÉSULTAT A AFFECTER	3 642 542.62 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	- 249 940.44 €
RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTÉS (Ligne 001 du BP 2023)	- 167 053.45 €
SOLDE D'EXÉCUTION	- 416 993.89 €
Solde des restes à réaliser 2023	- 196 437.33 €
RÉSULTAT DE CLOTURE CUMULÉ (BESOIN DE FINANCEMENT)	- 613 431.22 €

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Affectation à l'investissement (Compte 1068)	1 613 431.22 €
Déficit investissement reporté (Chapitre 001)	- 416 993.89 €
Excédent fonctionnement reporté (Chapitre 002)	2 029 111.40 €

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 4 juin 2024.

CONSIDERANT la délibération n°16/2024 du 20/02/2024 approuvant la reprise anticipée des résultats 2023 au Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré,

A la majorité (21 pour- 6 abstentions M. FOUACHE, Mme COUTANCE, M. BOUTIN, M. LECLERCQ (pouvoir donné à M. BOUTIN), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE),

ADOpte définitivement l'affectation des résultats 2023 au Budget de la Ville comme indiqué ci-dessus.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Clotilde EUDIER



La secrétaire,

A blue ink signature, appearing to be 'CSH', written over a horizontal line.

Carole STIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20240618-34-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024